

30 avril 2014  
Français  
Original : anglais

---

**Groupe d'experts des Nations Unies  
pour les noms géographiques**

**Vingt-huitième session**

New York, 28 avril-2 mai 2014

Point 20 de l'ordre du jour

**Date, lieu et ordre du jour provisoire  
de la vingt-neuvième session  
du Groupe d'experts**

**Projet de décision présenté par le Président du Groupe de travail  
pour les noms géographiques**

**Amendement au règlement intérieur du Groupe d'experts  
des Nations Unies pour les noms géographiques**

Le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques

1. Décide d'amender le règlement intérieur du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques et de remplacer l'article 37 par le texte suivant :

« **XII. Publicité des séances**

Article 37

Les séances du Groupe d'experts et celles de ses groupes de travail seront ouvertes au public, à moins qu'il n'en décide autrement. »

2. Décide que l'amendement entrera en vigueur une fois que le Conseil économique et social aura donné son approbation, en application de l'article 42 du règlement intérieur du Groupe d'experts.

